

## Le CHU de Bordeaux, un hôpital d'excellence, pour tous.

Le CHU de Bordeaux, c'est 14 000 salariés qui accueillent chaque année plus d'1 million de patients. Il est, depuis 15 ans, classé parmi les meilleurs hôpitaux de France.

D'ici 2030, le CHU de Bordeaux va investir près de 550 millions d'euros pour se restructurer, s'équiper, se moderniser et apporter le meilleur soin possible à ses patients.

Au-delà des grands projets structurants qui vont transformer l'hôpital, les équipes du CHU innovent chaque jour et développent de nouveaux projets au sein d'un CHU moderne et performant, au service des patients.

# merci



**CHU de Bordeaux**  
Direction du mécénat  
tél. : 05 57 82 23 50 - [mecenat@chu-bordeaux.fr](mailto:mecenat@chu-bordeaux.fr)  
[www.chu-bordeaux.fr](http://www.chu-bordeaux.fr)

### Bénéficiez d'une réduction fiscale

- Vous êtes un particulier : pour votre don par chèque, nous vous adresserons un reçu fiscal vous permettant de déduire de votre Impôt sur le Revenu, 66 % du montant de votre don. Pour votre don par prélèvement automatique, nous vous adresserons un courrier de confirmation de mise en place et le reçu fiscal vous sera adressé en début de chaque année pour l'année passée.
- Vous êtes une entreprise : nous vous adresserons un reçu fiscal vous permettant de déduire de votre impôt sur les sociétés, 60% du montant de votre don dans la limite de 0.5% de votre CA.



# FAITES UN DON

Soutenez les équipes et les projets  
du CHU de Bordeaux



# Vous êtes nombreux à exprimer votre reconnaissance,

votre satisfaction pour le CHU de Bordeaux, mais aussi à vous interroger « **Comment faire pour aider le service et remercier l'équipe ?** »

**Soutenir les efforts de ses équipes** en faisant un don est une manière de rendre cette reconnaissance utile.

Grâce à vos dons, vous contribuez au développement du CHU de Bordeaux et devenez un acteur engagé pour un hôpital à la fois humain, performant et innovant.

## Devenez mécène du CHU de Bordeaux

**Votre don contribuera à :**

- **améliorer le confort des patients et de leur entourage** et, par exemple, permettre aux parents d'enfants hospitalisés de rester auprès deux ou encore offrir des lieux de consultation et d'hospitalisation adaptés et accueillants,
- **optimiser les conditions de travail** des équipes hospitalières,
- **favoriser l'innovation au sein du CHU de Bordeaux** pour que l'hôpital réponde toujours mieux aux souhaits des patients et propose une prise en charge optimisée (équipements de pointe, techniques prise en charge de la douleur...),
- **faire entrer la culture à l'hôpital** pour contribuer à en faire un lieu de vie dans lequel malades et professionnels pourront s'exprimer, partager et mieux vivre ensemble,
- **remercier le service et les équipes de votre choix**, notamment celui dans lequel vous avez été hospitalisé.

Le CHU de Bordeaux est habilité à recevoir des dons et des legs (Instruction fiscale 5B3311 - 18 / Loi n°2009-879 modifiée - articles L.6141-1 et L.6141-2-1). Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, vous pouvez, en vous adressant par écrit au CHU de Bordeaux, avoir accès aux informations vous concernant contenues dans notre fichier donateurs et demander leur rectification. Vos coordonnées ne font l'objet d'aucune communication extérieure et sont réservés à l'usage exclusif du CHU de Bordeaux.

## Le CHU de Bordeaux s'est doté d'un service exclusivement dédié au mécénat,

pour faciliter, accélérer la concrétisation de certains projets au profit du patient, renforcer les liens du CHU avec les acteurs du territoire, accroître la visibilité de l'hôpital dans ses domaines d'excellence.

Vous pouvez tous contribuer à soutenir le développement du CHU de Bordeaux et **devenir ainsi des acteurs engagés pour un hôpital d'excellence pour tous.**



*"Nous avons besoin de vous. Engagez-vous à nos côtés, soutenez le CHU de Bordeaux !"*

**Le CHU s'engage à :**

- **un suivi rigoureux et une transparence** sur l'affectation des dons ;
- **un suivi privilégié et personnalisé** tout au long du programme de partenariat, garantissant de véritables relations de confiance, sur le moyen et long terme ;
- **des rendez-vous et des rencontres avec les acteurs des programmes ;**
- **ne pas communiquer vos coordonnées**

Retrouvez la présentation de la politique mécénat du CHU de Bordeaux et ses différents projets sur le site [www.chu-bordeaux.fr/don](http://www.chu-bordeaux.fr/don)



Vous pouvez soutenir la recherche clinique du CHU de Bordeaux en faisant un don à [www.fondation.univ-bordeaux.fr](http://www.fondation.univ-bordeaux.fr)